ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE - FMH



L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL PASSE PAR DES POLITIQUES PARTAGÉES.

par Milena Dragisevic-Sesic

a politique culturelle a longtemps été une activité réservée aux gestionnaires culturels du secteur public, sous le patronage du Ministre de la Culture et en fonction de l'idéologie du parti politique que celui-ci représentait. Désormais seules des « politiques partagées » sont légitimes dans le monde contemporain. L'enrichissement mutuel complémentaire des chercheurs et des acteurs politiques provenant des trois secteurs public, privé et société civile a une influence bénéfique sur la création de nouvelles normes plus démocratiques en matière d'élaboration de politiques. Le pouvoir élu (le gouvernement et son idéologie principale), le pouvoir expert (les institutions culturelles publiques et privées) et les forces socialement responsables (le secteur des ONG) ont bien une approche différente du processus d'élaboration de politiques. Mais leur synergie contribue sans nul doute à la primauté de la « politique culturelle axée sur le territoire »¹ par rapport à la « politique culturelle axée sur la construction communautaire » (construction ou « rêve » de nation)2.

RAPPEL SUR L'APPROCHE PRINCIPALE DE L'ÉLA-BORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Pour rappel, au sein de l'UE, la méthode de création des politiques culturelles peut se définir comme se fondant sur des politiques culturelles axées sur le territoire (basées sur des faits et des recherches actuels, ainsi que sur la situation et les besoins de diverses populations) à l'intérieur des frontières d'un pays³. Cette approche met l'accent sur le territoire et la citoyenneté. Il s'agit d'une approche inclusive car tous les modèles culturels (sociaux, générationnels, élitistes, populaires, traditionnels), les cultures majoritaires et minoritaires, sont pris en compte non seulement dans les instruments de politique culturelle mais également dans la conception et le développement des pratiques culturelles.

Il n'en demeure pas moins que dans bon nombre de pays européens, les politiques culturelles basées sur l'ethnicité (la construction communautaire) restent une obsession. En l'occurrence, il n'y a pas de politiques culturelles PARTA-GÉES. La politique culturelle est centralisée dans les mains d'institutions dites « nationales » (académie des sciences, musée national, bibliothèques...).

Aussi, pour dépasser « ses » institutions et artistes (majoritaires dans les centres urbains) et répondre explicitement aux enjeux du territoire dans sa globalité, la politique culturelle axée sur le territoire se créée généralement par le dialogue. C'est la raison pour laquelle elle associe tous les acteurs présents sur le territoire, issus de nombreux groupes (travailleurs sociaux, éducateurs...) et secteurs culturels différents, dans des domaines variés (de l'urbanisme au développement social, en passant par le tourisme et l'entreprise).

Pour créer (conceptualiser et concevoir) des priorités, stratégies et instruments de politique culturelle, ces nouveaux modèles de partenariat ont commencé à se développer lentement à travers différents modèles d'organismes « parastataux » (comités artistiques, etc.) mais également de « forums » de la société civile et d'associations du secteur privé.

Aujourd'hui, on parle de plus en plus du Partenariat Public-Privé (les 3P) alors que ce n'est pas deux mais trois secteurs qui doivent être en dialogue et interaction permanents si l'on vise un véritable développement culturel, équilibré et durable. Une approche équilibrée ainsi qu'une complémentarité d'intérêts et de possibilités garantissent en effet, une sélection réaliste, terre-à-terre, des priorités et instruments. Les seuls objectifs à atteindre sont des objectifs partagés et l'approche intersectorielle contribue à élargir les perspectives et alternatives politiques. Par ailleurs, associer le secteur privé et la société civile au secteur public pour élaborer les politiques apporte un autre type de connaissances et de méthodes opérationnelles dans la gestion de l'administration publique, procurant à la planification politique davantage de certitude sur le plan de sa viabilité et de sa légitimité.

ATOUTS ET DÉFAUTS DES 3 SECTEURS

Quels sont les intérêts et les valeurs des trois secteurs qui s'avèrent cruciaux sur le plan de leur participation à l'élaboration des politiques et à la sélection des priorités ? Certes, leurs apports peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Mais ici je me focaliserai principalement sur les contributions positives car les négatives seront rejetées par les deux autres secteurs dans le cadre du dialogue politique et de la sélection d'alternatives.

Au risque de tomber dans la simplification excessive, nous pouvons dresser le tableau suivant :

PUBLIC

Valeurs traditionnelles
Construction identitaire
Appréciations des vieilles élites
Construction d'institutions
Musées et bibliothèques
Passé
Routine répondant à des critères stricts
Œuvre

PRIVE

Valeurs modernes
Orientation des risques
Elitisme et leadership
Construction d'organisations
Entreprises
Avenir
Innovation
Produit

CIVIL

Valeurs sociales Inclusivité Egalité Mouvements Cercles, clubs, ONG Présent Expériences sociales Processus Les défauts pourraient être, entre autres :

PUBLIC

Sclérotisation Bureaucratisation

PRVE

Commercialisation, Surconsommation Simplification excessive

CIVIL

Propagande

Amateurisme (diminution des normes professionnelles)

Il est clair que sans la participation de la société civile aux pratiques culturelles et sans son influence sur les politiques publiques, comment la politique culturelle d'un pays pourrait-elle intégrer des instruments et des mesures adaptés aux personnes et groupes ayant des besoins particuliers ?

Si le secteur privé n'avait pas imposé une « approche produit » dans les arts, l'accès au travail artistique n'aurait-il pas été très réduit ? La « spectacularisation » des musées et les projets tels que les nuits des musées sont peut-être insignifiants du point de vue de la muséologie et parfois kitch du point de vue esthétique, mais ils ont attiré de nouveaux types de public, surtout parmi ceux qui, pour diverses raisons, ne veulent pas faire partie de mouvements associatifs et, en même temps, souffrent d'un manque de capital culturel par leur naissance ou leur éducation.

L'analyse des politiques culturelles dans les pays ayant une société civile sous-développée a montré que bon nombre d'instruments font défaut, et même si ces instruments sont recommandés dans l'évaluation des experts du Conseil de l'Europe, ils ne peuvent être mis en œuvre uniquement par des politiques publiques. (La Bosnie-Herzégovine en est un excellent exemple.)

D'un autre côté, on comprend bien pourquoi la Grande-Bretagne avait développé le concept de l'industrie créative. De toute évidence, cela ne répondait pas juste au souhait du secteur public mais son important secteur privé de la culture voulait un développement et un succès financier, ce qui fait partie de la culture de l'entreprise dans un État néolibéral. (Dans les autres pays européens, le souhait de « grandir » n'a pas encore fait surface dans le secteur culturel.)

Mais cela signifie en même temps qu'il est impossible de suggérer la même approche de politique prioritaire aux pays dans lesquels le secteur privé vient de redémarrer, en Albanie par exemple. Dans ces pays, les politiques publiques de soutien au développement des industries créatives ne sont ni réalistes ni viables, et elles risquent même d'être contre-productives lors de leur mise en œuvre.

Même si son contenu et ses instruments peuvent paraître importants, au point de sembler être un remède aux problèmes du pays, le transfert de politique est pratiquement impossible. La politique devrait être créée dans le cadre d'un dialogue avec les secteurs existants et non pas imposée du haut, ou de l'extérieur. Elle a besoin en effet, d'exécutants actifs en dehors de l'administration publique, dans les trois secteurs. La stratégie doit dès lors passer par un dialogue interactif sur la politique déjà consensuelle.

La politique culturelle et la stratégie culturelle d'aujourd'hui doivent être « convenues », partagées. Il ne s'agit PAS DE CONSENSUS – il s'agit davantage d'un processus PARTICIPA-TIF d'élaboration...

Une politique partagée est :

- Transparente (naturellement, car débattue et acceptée publiquement);
- Proactive, promouvant l'innovation, stimulant des domaines non existants;
- Catalytique, initiatrice de nouveaux programmes, projets et idées:
- Favorisant le croisement, impliquant différents secteurs et différentes idées provenant des domaines artistique, scientifique et autre:
- Coordonnée au sein du gouvernement et à différents niveaux des politiques publiques;
- Inclusive, pour tous les groupes marginaux et minoritaires

CONDITIONS POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE

La POLITIQUE PARTAGEE est donc l'avenir du développement culturel dans chaque pays, région et ville. La politique culturelle doit faire partie intégrante de la responsabilité publique; cela implique une responsabilité de tous les principaux vecteurs de la vie culturelle, assumée par le biais de procédures précises et dans le dialogue.

Mais le dialogue en matière d'élaboration de politique doit également être mis en place aux niveaux européen et mondial (à travers le Conseil de l'Europe et l'UNESCO) car seules les politiques partagées à grande échelle peuvent être efficaces et avoir l'impact souhaité.

Si l'on utilise les paramètres d'évaluation du niveau de démocratie d'une politique culturelle, il ressort clairement que la politique partagée contribuera à atteindre les normes démocratiques les plus élevées :

- Modèle de politique culturelle qui implique des mesures systémiques et l'existence d'une planification à long terme;

- Mécanisme de prise de décision séparé des organismes politiques;
- Dialogue public (consensus autour des principales questions politiques);
- Inclusion de tous les acteurs (gouvernement, parlement, organisations professionnelles, industries créatives, médias, participation publique au sens le plus large);
- Priorités et critères d'évaluation connus publiquement;
- Transparence de l'ensemble du modèle (depuis les priorités déclarées jusqu'à la répartition du budget);
- Evaluation depuis le point de départ jusqu'au point final de l'opération.

Devons-nous aboutir à une politique partagée à partir de l'initiative venant d'en haut ? Au demeurant, si l'initiative part de la base, il y a de fortes chances pour qu'elle ne soit pas entendue par les organismes publics. Cela montre les limites du partenariat public-privé-civil – dont le succès dépendra toujours de la volonté du secteur public⁴.

Quoi qu'il en soit, la politique partagée est l'avenir du changement démocratique. Développée grâce à un engagement sérieux des secteurs civil et privé, elle exige que le secteur public professionnel qui assume de lourdes responsabilités rende des comptes pour les résultats obtenus.

Bibliographie:

Breznik M. Cultural revisionism: culture between neo-liberalism and social responsibility (Ljubljana: Peace Institute, 2004).

'Compendium: Cultural policies in Europe' ERICarts et Conseil de l'Europe (2004) www.culturalpolicies.net

Dragicevic Sesic M. et Dragojevi_, S. Intercultural mediation in the Balkans (en anglais) (Sarajevo: OKO, 2004).

Dragicevic Sesic M. et Dragojevic S., Imagined divides, dans: Cultural policies, ed. Ulrike H. Meinhof, Editions Palgrave, Londres.

'The enlargement and beyond?' (question thématique) Culture International Europe, (Paris) n. 40, décembre 2003 — janvier 2004

Landry, C. 'Togetherness in difference: culture at the crossroads, Expert report: Cultural policy of Bosnia and Herzegovina' (Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2002).

> Saez J.-P. 'From Cultural Pluralism to otherness' Observatoire Culture, http://www.observatoire-culture.net/pdf/ JPSDelphes2GB.pdf

Smiers, J. Arts under pressure (Londres: Oak Press, 2003).

Notes:

1 -lci le mot territoire ne renvoie pas aux aspects spatiaux de la politique culturelle mais à la responsabilité d'améliorer la qualité de la vie et des pratiques culturelles dans l'ensemble du pays, de la région, de la ville... pour toutes les communautés, les groupes et les individus qui s'y trouvent. Il ne peut donc s'agir d'une seule et même politique – une culture « unique » (généralement du groupe ethnique principal) pour tous – mais d'un soutien à toutes les formes d'expression et de participation à la vie culturelle. C'est exactement l'opposé du concept traditionnel de politique culturelle qui visait à renforcer ce que l'on appelait l'identité culturelle nationale, les valeurs nationales et les traditions artistiaues.

2 - V. Milena Dragicevic Sesic et Sanjin Dragojevic, « Imagined divides » dans : Cultural policies, ed. Ulrike H. Meinhof, Editions Palgrove Londres.

3 -La seule exception est la Belgique. « À partir des années 1970, la Belgique a connu un processus progressif de construction d'un État fédéral composé de régions territoriales et de communautés linguistiques. L'histoire des politiques culturelles depuis les années 1970 peut dès lors être analysée à la lumière des activités des trois communautés linguistiques indépendantes (néerlandophone, francophone et germanophone) et de celles de l'État fédéral, chacun ayant ses propres institutions indépendantes, ses traditions et influences politiques ». (Compendium, 6e édition)

4 - Depuis 1997, beaucoup de démarches en matière d'éducation à la politique culturelle, fructueuses ou infructueuses, ont vu le jour en Serbie – toutes à l'initiative de la société civile... (agenda Magna, centre PALGO, YUSTAT). Mais, leur impact a été limité et leur efficacité quasi nulle. Un « petit » projet Open road E – 761 essaie de sensibiliser les politiciens et le secteur public au besoin d'une nouvelle approche politique, associant encore le secteur des ONG des 4 villes impliquées. (Ici encore, l'argent provient uniquement de bailleurs de fonds étrangers, les responsables de l'économie et de la politique locales, ainsi que le ministère de la culture n'ayant pas encore reconnu l'importance du projet).

__